

Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 JUIN 2025Date de convocation : 20 juin 2025Date d'affichage : 20 juin 2025

Membres en exercice	29
Membres présents	21
Membres votants	27

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 juin à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents : Mme Céline VILLECOURT, Maire, MM. Olivier MAIRE, Gérard BOURSE, Mme Pascale MOLLIERE, M. Christophe SEFRIN, Mmes Sylvie THOMAS-MALBEC, Candice CHAPPASZ, M. Michel ROCHER, Mmes Vanessa LECLERC, Françoise MONET, MM. Emmanuel JEAN-JACQUES, Jean-Marie GERARD, Fabien VET, Mmes Gisèle MAURISSON, Carole MAUGER, Carol CHAIZE, MM. Olivier GANDRILLON, Daniel KAYAL, Mmes Patricia LACAGNE, Sabine DUTOUQUET, M. Fabio LA SCOLA, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : M. Jean-Pierre ENJALBERT pouvoir à Mme CHAIZE, Mme Anne-Sophie DRIENCOURT pouvoir à Mme MAUGER, M. Philippe ESTARZIAU pouvoir à M. BOURSE, Mme Sonia YOT pouvoir à M. ROCHER, M. Michaël TOHME pouvoir à M. KAYAL, Mme Tiffany TRAN pouvoir à Mme VILLECOURT.

Absents excusés : M. Jean-Pierre CHASTAING, Mme Martine DANIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe SEFRIN

N° DEL2025-043

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – EXERCICE 2025

Le Conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° 2024-072 du Conseil municipal, en date du 17 octobre 2024 portant requalification du Budget annexe Les Produits du Terroir en Service Public Administratif (SPA), et intégration par voie de conséquence, de ce budget au Budget principal de la Ville au 1^{er} janvier 2025,

Vu la délibération n° 2025-022 du Conseil municipal, en date du 3 avril 2025 portant affectation des résultats 2024 du Budget principal de la Ville,

Vu la délibération n° 2025-025 du Conseil municipal, en date du 3 avril 2025 portant affectation des résultats 2024 du Budget annexe Les Produits du Terroir,

Vu la délibération n° 2025-027 du Conseil municipal en date du 3 avril 2025 portant adoption du Budget Primitif (BP) du Budget principal de la commune pour l'exercice 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission permanente des Finances en date du 16 juin 2025,

CONSIDERANT la proposition de Décision Modificative n° 1 (DM1) permettant de corriger une anomalie technique,

CONSIDERANT la note de synthèse explicative et sur le rapport de Monsieur Gérard BOURSE,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE la Décision Modificative n°1 (DM1) au Budget principal de la Ville – Exercice 2025 ;

Article 2 : MAINTIENT la balance de la section de fonctionnement, en recettes et en dépenses à 11 168 764,15 €.

La présente DM1 est sans incidence sur la section de fonctionnement ;

Article 3 : ARRETE la balance de la section d'investissement, en recettes et en dépenses, à 11 022 231,78 € au lieu de 11 023 142,58 € (restes à réaliser compris).

Les mouvements par chapitre se déclinent de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	Dépenses	Recettes	
001	RESULTAT REPORTÉ D'INVESTISSEMENT	- 910,80 €	- 910,80 €	
	TOTAL	- 910,80 €	- 910,80 €	

Soit une balance générale de la DM1 de – 910,80 €.

Et une balance générale du Budget principal de la Ville 2025 (BP+ DM1) de : 22 190 995,93 € au lieu de 22 191 906,73 €.

* * *

Le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.



Pour extrait conforme au registre des délibérations
Céline VILLECOURT – Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Céline VILLECOURT".